

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Éducation : l'exigence des établissements privés

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

Après avoir exigé le paiement des frais de scolarité du mois de mars aux parents d'élèves, certains chefs d'établissements du secteur privé (à l'arrêt depuis le 14 mars 2020 pour cause de coronavirus) sont revenus à la charge en ordonnant le paiement des mois d'avril et de mai, sous peine de ne pas délivrer les bulletins de notes et les certificats de scolarité de l'année en cours.

Ces établissements scolaires privés, qui bénéficient pourtant des statuts d'entreprises à but commercial, et qui sont censés être inscrits dans le registre du Commerce afin de bénéficier de l'aide octroyée par l'État pour cause de Covid-19, ne sont pas, pour la grande majorité, en règle, selon une source au ministère de l'Éducation nationale.

"Ces établissements privés sont des entreprises. Normalement, ils doivent retourner vers le ministère de l'Économie. Mais vu qu'ils ne sont pas en règle, ils ne peuvent pas aller demander l'argent qu'ils doivent avoir, c'est ça le problème. La position du ministère est claire : ces écoles qui agissent ainsi sont en porte-à-faux avec la loi. Notre regard est essentiellement porté vers le contenu pédagogique dispensé aux apprenants. On ne regarde pas tout ce qui est commercial. Il nous est donc difficile de venir parler d'un problème qui concerne l'administration des Finances", ajoute la même source.

Selon un parent d'élève d'un établissement privé de la place, "lorsque Monsieur le directeur avait envoyé le message invitant ceux (parents, ndlr) qui étaient en retard du paiement du mois de mars, je m'étais rendu là-bas. On

m'avait laissé entendre qu'on doit payer la totalité des mois de l'année, soit 9 mois. Personnellement, je ne suis pas d'accord. À la limite, je pourrais payer le mois de mars. Pour le reste, je ne paierai pas car je sais que mon enfant est resté à la maison durant tout ce temps."

Mais pour un responsable de l'établissement, joint au téléphone par notre rédaction, les parents doivent payer les frais de scolarité : "Les parents d'élèves dont les enfants sont en classe d'exams doivent absolument payer la totalité des mois de l'année, car l'année n'est pas déclarée blanche, elle est consommée. Pour ce qui concerne les classes intermédiaires, nous avons demandé aux parents de payer 8 mois sur 9, donc ils ne paieront pas le mois d'avril, mais tous les autres mois doivent être payés pour récupérer les bulletins."



Photo : H.N.M

Le ministère de l'Éducation nationale renvoie ces établissements au ministère de l'Économie et des Finances.

Pentecôte : dimanche 31 mai et lundi 1er juin fériés, chômés et payés

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, chargé du Dialogue social porte à la connaissance des travailleurs, des employeurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées de dimanche 31 mai et lundi 1er juin 2020, marquant respectivement Pentecôte et lundi de Pentecôte sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.

Le clin d'œil de *Lybek*



L'Ong Takhawou Askane-Wi offre 500 bavettes à la prison centrale de Libreville

Yannick Franz IGHOHO
Libreville/Gabon

La lutte contre le nouveau coronavirus bat son plein, et ce, dans tous les pans de la société gabonaise, y compris en milieu carcéral. En effet, lors de la récente fête de l'Aïd-el-Fitr, marquant la fin du jeûne du mois béni de Ramadan, l'association Takhawou Askane-Wi a offert pas moins de 500 bavettes de protection à la prison centrale de Libreville, le plus grand établissement pénitentiaire du Gabon. Un geste qui tombe à point nommé, au regard de la surpopulation au sein de cette maison d'arrêt et l'inévitable promiscuité.

Cette action, selon El Hadj M.Kab Diawara, président de l'Ong bienfaitrice, répond à l'appel à la solidarité nationale lancé



Photo : DR

L'Ong Takhawou Askane-Wi a offert des masques et des repas aux détenus.

par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. Occasion pour les membres d'appeler les détenus à respecter scrupuleusement les gestes barrières. Outre le don de bavettes, El Hadj M.Kab Diawara et les autres membres de l'Association ont offert un copieux repas, du pain et de l'eau à 800 détenus, sans distinction de nationalité et de religion. Lequel

repas a sans aucun doute apporté un peu de joie aux prisonniers, pour la plupart abandonnés à eux-mêmes.

De quoi soulager également, le temps d'un jour, les difficultés des autorités carcérales. Il ne fait l'ombre d'aucun doute que ce don obéit au sacro-saint principe religieux de charité et d'amour du prochain prôné par l'Islam.